



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 Octobre 2009

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

RAPPORT ACTIVITÉS COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY

Le Maire donne un résumé du rapport d'activités 2008 de la Communauté de Communes de Gevrey, lequel est consultable par le public au secrétariat de mairie.

RAPPORT ANNUEL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Le Maire porte à connaissance les éléments principaux du rapport annuel du service d'élimination des déchets pour l'année 2008. Ce rapport est consultable par le public au secrétariat de mairie.

SCOT DU DIJONNAIS

Le maire informe le Conseil Municipal de la transmission du document d'orientations générales (DOG) voté au comité syndical du SCOT du Dijonnais, le 24 septembre 2009. Ce document compact sera étudié puis remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

PROJET S.F.R.

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'installation d'un relais radiotéléphonique par la société SFR, sur l'antenne existante implantée par la société Bouygues Télécom sur une parcelle communale de la montagne de la Combe Grisard depuis le 18 février 1998. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et donne un accord de principe pour que la société SFR entreprenne les démarches administratives relatives à l'exploitation de sa station.

TRAVAUX RUE DE LA COMBE

L'appel d'offres pour les tranchées d'eau et de gaz a été étudié et l'entreprise attributaire du marché est EHTP, siège social à Saint Priest, Rhône, pour un montant total de 94 788,98 € TTC.

La part correspondant aux travaux du gaz proprement dit, que la commune prendra en charge, s'élève à 7 463,04 € TTC.

Une réunion avec l'ensemble des acteurs concernés est prévue pour mettre au point l'enchaînement des travaux.

Le Conseil Municipal contacte la DDE pour une estimation des coûts de réfection de la chaussée.

ROND POINT RD 974

Le plan d'implantation du rond point sur la RD 974 transmis par le Conseil Général de Côte d'Or, fait apparaître un léger changement de l'emplacement de l'ouvrage. Ces plans seront validés prochainement par la commission technique du Conseil Général de la Côte d'Or. Le bornage des emprises sur les parcelles AO 222 et AO 335, lieudit "Les Sionnières" est prévu prochainement.

Dans le cadre de l'aménagement du rond point sur la RD 974, la commune finalise la suite des transactions foncières inhérentes à l'opération :

Le Conseil Municipal décide d'échanger l'emprise de l'ouvrage avec les consorts LIGNIER, propriétaires, soit:

- parcelle AO 335, lieudit « Les Sionnières » surface : 14 a 50 ca (vigne d'appellation village)
- parcelle AO 222, lieudit « Les Sionnières » surface : 4 a 57 ca (vigne d'appellation village)

Le service des Domaines consulté le 23/04/09, donne pour ces parcelles, une estimation de 33 € le m², avec une marge de négociation de 10%.

La superficie de l'emprise se monte à 19a 07ca pour une valeur vénale de 62 931€, arrondie à 62 900 €.

La contre partie de l'échange cédée par la commune aux consorts LIGNIER, se décompose en plusieurs parcelles :

1) sur la commune de Morey Saint Denis :

- parcelle AO 244, lieudit « Les Porroux » surface : 4 a 22 ca (vigne d'appellation village)
- parcelle AO 245, lieudit « Les Porroux » surface : 5 a 55 ca (vigne d'appellation village)
- parcelle AO 206, lieudit « Très Girard » surface : 6 a 45 ca (vigne d'appellation village)
- parcelle AD 139, lieudit « En Seuvrey » surface : 4 a 99 ca (vigne d'appellation village)

Le service des Domaines consulté le 23/04/09, donne pour ces parcelles, une estimation de 33 € le m², avec une marge de négociation de 10%.

La valeur vénale de ces parcelles s'élève à 69 993€ arrondi à 70 000 €, pour une surface de 21 a 21 ca.

2) sur la commune de Gilly les Côteaux :

- parcelle A209, lieudit « Les Bons Bâtons » surface : 3 a 86 ca (vigne d'appellation Bourgogne)
- parcelle A214, lieudit « Les Bons Bâtons » surface : 10 a 00 ca (vigne d'appellation Bourgogne)
- parcelle A918, lieudit « Les Bons Bâtons » surface : 1 a 59 ca (vigne d'appellation Bourgogne)

Le service des Domaines consulté le 22/04/09, donne pour ces parcelles, une estimation de 4,50 € le m², avec une marge de négociation de 10%.

La valeur vénale de ces parcelles s'élève à 6 952,50 € arrondie à 6 950 €, pour une surface de 15a 45ca.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette vente, désigne Maître TAICLET, notaire à Nuits Saint Georges pour la rédaction des actes authentiques.

Les crédits nécessaires au paiement sont inscrits au Budget Primitif 2009. Le financement se fera sur les fonds propres de la commune.

REFORME FISCALITE LOCALE

Le Maire informe le Conseil Municipal des principaux points concernés par les réformes de la fiscalité locale et de la réorganisation territoriale qui se préparent.

DEVIS DE TRAVAUX

L'association « Sentiers », siège social à Dijon, 13 rue de Marsannay, qui réalise des chantiers d'insertion avec du personnel en phase de réinsertion professionnelle avec le soutien du Conseil Général de la Côte d'Or, Conseil Régional de Bourgogne, DDE, etc. présente différents devis relatifs à la restauration des murs communaux et des tombes reprises par la commune après procédure de constatation d'état d'abandon.

Ces devis sont examinés et certains sont approuvés :

- Devis 97/09/CG/LL relatif à la restauration des sépultures du cimetière, approuvé à l'unanimité pour la somme de 3 480€
- Devis 95/09/CG/LL relatif à la restauration du mur Est du Clos de la Riotte, approuvé à l'unanimité pour la somme 11 440 €
- Devis 96/09/CG/LL relatif à la restauration du mur Sud du clos du parc, approuvé à l'unanimité pour la somme de 6 000€.

D'autres devis sont également approuvés :

- Entreprise PERRAUD, devis N° 090903, pour la réalisation d'un mur coulé rue des Jardins, la restauration d'un mur de soutènement du chemin des Monts luisants et la mise en place d'une clôture autour du réservoir de la combe, accepté pour un montant de 12 293,00 € HT.
- Marbrerie GOUROUX, devis N°72/09, relatif à la rénovation du calvaire central du cimetière, avec remplacement de la table, du socle et de l'embranchement, en pierre de Rocheville, accepté pour la somme de 4 330,00 € HT.

ASTREINTES HIVERNALES

Vu le décret N°2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de la rémunération des astreintes des agents territoriaux,

Considérant qu'il y a lieu d'instaurer un régime d'astreintes ainsi que le régime indemnitaire qui s'y rattache,

Entendue la proposition du Maire et sous réserve de l'avis favorable du comité technique paritaire qui siège au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Municipal décide :

- ⇒ La mise en place d'une astreinte hivernale liée à l'encombrement des chaussées lors de fortes chutes de neige ou de verglas.
- ⇒ La durée de la période sera de 11 semaines consécutives, depuis la mi-décembre jusqu'à la fin février de chaque année
- ⇒ Est concerné, l'emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe affecté au service de la voirie communale, fonction actuellement assurée par M. Stéphane PEYROUS et tout autre agent stagiaire ou non titulaire affecté au service voirie.
- ⇒ L'agent sera prévenu au moyen du téléphone portable qui est mis à sa disposition.
- ⇒ L'astreinte s'établira sur la semaine complète et sera rémunérée sur la base du barème réglementaire de la filière technique comme défini dans l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 24 août 2006, soit 149,48 € au taux actuel en vigueur.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

Les crédits sont inscrits au budget primitif. Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents.

SORTIES D'INVENTAIRE

Le Conseil Municipal décide de sortir de l'inventaire les biens suivants :

- | | |
|-------------------------------|--------|
| - 1 réfrigérateur Liebherr | N° 323 |
| - 1 réfrigérateur Liebherr | N° 324 |
| - 1 congélateur | N° 318 |
| - 1 armoire frigo | N° 314 |
| - 1 taille-haie PPK | N° 296 |
| - 1 tronçonneuse PPK | N° 297 |
| - 1 débroussailleuse HVA | N° 601 |
| - 1 débroussailleuse SMR | N° 292 |
| - 1 tondeuse débroussailleuse | N° 290 |

QUESTIONS DIVERSES

- La vente et l'échange avec Samuel LENOIR sont réalisés pour la somme de 734,40 €
- Date limite d'inscription aux affouages : 20 novembre 2009, coupe 28-29, tarif inchangé (5€ le stère)
- Lecture d'une lettre de Mlle ALIBERT Anne Marie datée du 10/09/09
- Accord de prêt de la salle des fêtes, le mardi 1er décembre pour un spectacle de Noël aux enfants des écoles de Morey
- Enoncé des permis de construire, déclarations préalables, résultats analyses d'eau
- Confection d'une plaque commémorative pour la famille SEGUIN sur le centre bourg, à demander marbrerie GOUROUX

Prochain Conseil : le 18/11/09, à 19h, en séance publique